

Pourquoi passer par un distributeur agréé ?

Un réseau intègre se construit dès l'achat des éléments qui le composent
Protection de la marque Cisco – Région EMEA

Cher client,

Merci de votre intérêt pour nos équipements réseau.

Voici nos conseils pour l'achat d'un produit Cisco authentique et neuf pour lequel vous recevrez une autorisation d'utilisation nominative, qui bénéficiera de la garantie et de l'assistance technique Cisco et qui sera accompagné d'une licence logicielle valide :

- Demandez au vendeur de **confirmer par écrit** que l'équipement a été déclaré auprès de Cisco comme vous ayant été vendu à vous, l'utilisateur.
- Demandez au vendeur de vous fournir le **formulaire d'autorisation de fabrication Cisco**.
- **Vérifiez auprès de** l'équipe Cisco chargée de la protection de la marque les **numéros de série** de l'équipement proposé **avant** d'accepter la marchandise et de procéder au paiement.
- **Ajoutez** la clause sur la protection de la marque dans vos conditions générales d'achat.

Si vous avez des questions ou des commentaires, contactez-nous à l'adresse brandprotection@cisco.com ou visitez notre site www.cisco.com/go/brand-protection

Pour vérifier le statut de partenaire du revendeur, visitez www.cisco.com/go/partnerlocator ou contactez l'équipe chargée de la protection de la marque Cisco.

Nous sommes à votre service.

Cordialement,

L'équipe Protection de la marque pour la région EMEA

La clause sur la protection de la marque peut être ajoutée dans vos conditions générales d'achat.

Le vendeur garantit que l'équipement vendu :

- Provient du réseau de distribution agréé
- Peut bénéficier de la garantie du fabricant
- Peut bénéficier de l'assistance technique et des services du fabricant conformément aux politiques de celui-ci
- Est accompagné d'une licence logicielle valide
- A été signalé au fabricant comme ayant été vendu au client

Utilisez-vous déjà des équipements Cisco ?

Nous pouvons réaliser gracieusement le contrôle de votre réseau. Cette procédure simple commence par la **transmission des numéros de série** des équipements installés.